

Discrimination au sein de la profession d'avocat. Le défenseur des droits lève un tabou.

Le 2 mai 2018 le Défenseur des droits, Jacques Toubon, a présenté une enquête d'une ampleur inédite sur les discriminations dans la profession d'avocat.

Contrairement à ce que l'on pourrait penser, les femmes avocates rapportent « *plus souvent que dans d'autres professions, avoir vu leur travail ou leurs compétences non reconnus, dévalorisés* ».

L'enquête à laquelle ont répondu 7138 avocats dresse un état des lieux « *des conditions de travail et des expériences de discriminations dans la profession d'avocat en France* ».

S'agissant des discriminations 38% des personnes interrogées (dont 53% de femmes et 21% d'hommes) rapportent une expérience de discrimination dans les cinq dernières années.

72% des femmes et 47% des hommes interrogés rapportent une expérience de discriminations à l'encontre de leurs collègues. Les principaux motifs de discrimination déclarés sont le sexe (22,4%), la maternité (19,7%) et l'âge (17,3%).

Plus surprenant pour la profession d'avocat, le faible pourcentage de recours. Moins de 5% des personnes confrontées à une discrimination ont entamé des démarches formelles en raison de l'inutilité du recours (29%), l'insuffisance de preuves (23%), la peur des représailles (21%).

On pourra lire une relation plus développée dans la Semaine Juridique, Edition générale, 7 mai 2018, n° 560.